

**Objet : Projet de Réforme du CAPES**

Le Conseil de la Faculté de Philosophie à l'Université Lyon 3 a pris connaissance avec inquiétude du projet de réforme du CAPES qui serait mis en place en 2022, mais dont les INSPE doivent se saisir dès la rentrée prochaine (2020), pour les nouvelles maquettes de leurs formations.

Le concours dans sa forme actuelle et l'organisation attenante des stages en responsabilité étaient assurément susceptibles d'améliorations. Mais le projet de réforme va en réalité, au-delà de toute mesure, d'un extrême à l'autre.

Nous réaffirmons le caractère fondamental de la maîtrise disciplinaire pour l'enseignement. Fondamental ne veut pas dire exclusif, mais premier et élémentaire. Dans l'actuel projet, avec le jeu des coefficients entre écrit et oral, avec une note éliminatoire descendant à 5/20 à l'unique épreuve écrite disciplinaire, l'enjeu de la maîtrise des savoirs est réduit à peau de chagrin. Imagine-t-on sérieusement un futur enseignant de mathématiques validant son concours avec une note de 6/20 à son écrit disciplinaire ?

La seconde épreuve écrite consistera, lit-on, à « élaborer une séquence pédagogique », « à partir de ressources documentaires en ligne », le candidat disposant « d'une tablette ou d'un ordinateur afin d'accéder à internet pour utiliser toute ressource qu'il juge pertinente ». La maîtrise pédagogique se voit ainsi réduite à l'exploitation de ressources numériques préexistantes, ce qui atteste une grave méconnaissance de la réalité de la pédagogie.

Le projet, en l'état, implique de surcroît que ne pourront sérieusement présenter le concours que les étudiants inscrits dans les Masters MEEF. Il entraînera ainsi une séparation totale entre la préparation du concours et l'initiation à la recherche qu'offrent nombre de Masters en philosophie. Un étudiant préparant le concours ne pourra plus mener en parallèle une recherche en philosophie, cette dernière étant alors *de facto* réservée aux étudiants financièrement privilégiés. Il en va de même pour l'agrégation que la majorité de nos étudiants en philosophie préparent conjointement avec le CAPES.

Enfin, en massifiant le nombre d'étudiants affectés durant l'année de M2 à un stage en responsabilité – avant, donc, d'avoir passé le concours –, le Ministère se dote assurément d'un vivier de personnels peu coûteux. Il est douteux que ce dispositif soit à l'avantage des étudiants eux-mêmes, comme de leurs élèves.

Espère-t-on résoudre ainsi la crise de recrutement que traverse actuellement la profession d'enseignant ?

Le Conseil de la Faculté de Philosophie à l'Université Lyon 3 demande que soit revu ce projet et que soit organisée une nouvelle consultation, impliquant notamment les universités qui participent à la préparation du concours.

*Adopté à l'unanimité par le Conseil de la Faculté de Philosophie,  
Université Jean Moulin Lyon 3,  
Le 17 décembre 2019.*